

# Opérations courantes

---







# Exercice 1 : Principes de la comptabilité générale

---

Cochez les bonnes réponses :

## 1- Le principe de prudence :

- a- autorise l'enregistrement d'une charge ou d'une moins-value avant sa réalisation.
- b- interdit l'enregistrement d'une charge ou d'une moins-value avant sa réalisation.
- c- autorise l'enregistrement d'un produit ou d'une plus-value avant sa réalisation.
- d- interdit l'enregistrement d'un produit ou d'une plus-value avant sa réalisation.

## 2- L'exercice comptable :

- a- peut correspondre à l'année civile.
- b- peut être décalé par rapport à l'année civile.
- c- peut avoir une durée inférieure à un an.
- d- peut avoir une durée supérieure à un an.

## 3- L'enregistrement d'un bien :

- a- doit être fait à son coût d'achat.
- b- doit être fait à sa valeur sur le marché.
- c- ne se fait que lorsqu'on achète le bien.
- d- doit être fait à son prix d'achat sans tenir compte des frais occasionnés par l'achat.

## 4- L'entreprise :

- a- peut changer de méthode d'enregistrement comptable tous les ans.
- b- peut changer de méthode d'enregistrement à chaque fois qu'une nouvelle méthode lui paraît plus pertinente et adéquate à son activité.
- c- peut changer exceptionnellement de méthode comptable.
- d- ne doit jamais changer ses méthodes comptables.



# Corrigé

---

**1- Réponses a et d :** Selon le principe de prudence, on n'enregistre les produits et les plus-values qu'après leur réalisation effective et non pas lors de leur anticipation optimiste. Les charges et moins-values anticipées doivent par contre être enregistrées.

**2- Réponses a, b, c et d :** L'exercice comptable est la période qui s'écoule entre les dates de calcul du résultat de l'entreprise. Il correspond en général à l'année civile. Il peut être différent si l'entreprise a une activité saisonnière et qu'elle choisit de ne pas clôturer ses comptes au 31 décembre (station de tourisme, industrie de chocolaterie...). La durée de l'exercice comptable est de 12 mois excepté le premier exercice qui peut avoir une durée plus courte ou plus longue, dans la limite de deux ans.

**3- Réponse a :** Selon le principe du coût historique, à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'achat, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur estimée et les biens produits à leur coût de production. L'évaluation d'un bien se fait donc sur sa valeur d'origine (coût d'acquisition ou de production) et non pas sur sa valeur actuelle ou sa valeur de remplacement. Cette notion du coût historique est appelée à disparaître et à être remplacée par le concept de la juste valeur ou valeur de marché notamment pour les instruments financiers.

**4- Réponse c :** Selon le principe de permanence des méthodes, l'entreprise doit utiliser les mêmes méthodes comptables d'un exercice à l'autre afin de garantir la cohérence et la comparabilité des informations comptables dans le temps. L'entreprise peut déroger à ce principe en cas de changement exceptionnel dans sa situation ou pour améliorer son information financière.





## Exercice 2 : Bilan de création d'une entreprise



Arthur, Benoit et Nathalie, 3 jeunes diplômés, décident de créer une société de cours particuliers pour lycéens. Arthur apporte un studio qui servira de local pour la nouvelle société, il vaut 30 000 €. Nathalie participe en procurant 3 tables, 2 bureaux et 6 chaises valant 3 000 €. Elle fournit aussi une somme de 2 000 € disponible sur un compte bancaire. Benoit apporte des ordinateurs valant 6 000 €. Arthur avait fait un emprunt pour acheter son studio, il lui reste à payer 25 000 €. Il convient avec ses associés de transférer cet emprunt sur le compte de la nouvelle société.

Calculez le capital de cette société et la part de chaque associé :

Apport d'Arthur : .....

Apport de Benoit : .....

Apport de Nathalie : .....

⇒ Capital de la société : .....

Part d'Arthur (en pourcentage) .....

Part de Benoit (en pourcentage).....

Part de Nathalie (en pourcentage).....

Dressez le bilan de création de cette société :

BILAN			
Actif		Passif	
Total général		Total général	

# Corrigé

Apport d'Arthur :

Construction 30 000 € – Emprunt 25 000 € = 5 000 €



Apport de Benoit :

Matériel informatique 6 000 €

Apport de Nathalie :

Mobilier de bureau : 3 000 € + Argent en banque 2 000 € = 5 000 €

Le capital représente la somme des apports des associés :

⇒ Capital : 5 000 + 6 000 + 5 000 = 16 000 €



Part d'Arthur : 5 000 / 16 000 = 0,3125 = 31,25 %

Part de Benoit : 6 000 / 16 000 = 0,3750 = 37,50 %

Part de Nathalie : 5 000 / 16 000 = 0,3125 = 31,25 %

Nous remarquons qu'Arthur et Nathalie détiennent la même part de 31,25 % du capital et que Benoit est associé majoritaire avec 37,50 % du capital. Ces pourcentages s'appliqueront par la suite à la répartition des dividendes entre les associés.

Le bilan de création de la société doit résumer l'ensemble des apports des associés ainsi que le capital social. Le total général de l'actif et du passif doivent être égaux.

<b>BILAN</b>			
<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Construction	30 000	Capital	16 000
Matériel de bureau	3 000		
Matériel informatique	6 000	Emprunt	25 000
Banque	2 000		
Total général	41 000	Total général	41 000



## Exercice 3 : Bilan de fin d'exercice bénéficiaire



Arthur, Benoit et Nathalie démarrent leur activité de cours particuliers et commencent petit à petit à avoir une clientèle régulière. Ils investissent donc dans un autre matériel de bureau valant 4 000 € et achètent aussi une imprimante à 1 500 €. A la fin du premier exercice comptable, leur compte bancaire contient la somme de 15 000 €. Ils ont aussi remboursé 3 000 € de l'emprunt.

En supposant que le patrimoine de la société n'a pas connu d'autres changements, dressez le bilan de fin d'exercice de cette société :

BILAN			
Actif		Passif	
Total général		Total général	

Calculez le résultat :

.....  
 .....  
 .....

Les associés décident de distribuer ce bénéfice. Calculez la part de chaque associé :

Part d'Arthur : .....

Part de Benoit : .....

Part de Nathalie : .....





## Corrigé

Le bilan de fin d'exercice doit intégrer tous les changements de patrimoine de la société. Les comptes doivent être mis à jour en fonction des évolutions de leurs montants :

Matériel de bureau :  $3\ 000 + 4\ 000 = 7\ 000$  €

Matériel informatique :  $6\ 000 + 1\ 500 = 7\ 500$  €

Emprunt :  $25\ 000 - 3\ 000 = 22\ 000$  €

BILAN			
Actif		Passif	
Construction	30 000	Capital	16 000
Matériel de bureau	7 000	Résultat : <i>bénéfice</i>	21 500
Matériel informatique	7 500		
Banque	15 000	Emprunt	22 000
Total général	59 500	Total général	59 500

Calcul du résultat :

Total général de l'actif :  $30\ 000 + 7\ 000 + 7\ 500 + 15\ 000 = 59\ 500$  €

Total du passif (avant résultat) :  $16\ 000 + 22\ 000 = 38\ 000$  €

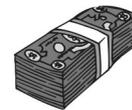
Résultat = Total général de l'actif – Total du passif (avant résultat)  
 $= 59\ 500 - 38\ 000 = 21\ 500$  €

Les associés décident de distribuer tout le bénéfice. Ainsi, chaque associé reçoit la part suivante :

Part d'Arthur :  $21\ 500 \times 31,25\ \% = 6\ 718,75$  €

Part de Benoit :  $21\ 500 \times 37,50\ \% = 8\ 062,50$  €

Part de Nathalie :  $21\ 500 \times 31,25\ \% = 6\ 718,75$  €



**Remarque :** Normalement, la société doit prendre en compte la dégradation et l'usure de ses biens en enregistrant un amortissement (cf. Exercices 26, 27 et 28). Pour simplifier cet exercice, nous avons supposé que la société n'a pas procédé à cet enregistrement.